

AMPLIFIONS LA MOBILISATION

Mercredi 15 mai

Pour une école de justice sociale

Les Aesh et tous les personnels de l'éducation en colère poursuivent leur mobilisation

14H devant le rectorat à Clermont-Ferrand

ou 14H Place Piquand à Montluçon

**Depuis plusieurs semaines,
les personnels de l'éducation nationale
se mobilisent contre la loi Blanquer dite de
l'École de la "confiance"**

et contre la loi de transformation de la Fonction Publique.

Pour les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) aussi, suite à la "concertation" ministérielle sur l'école inclusive lancée en octobre, ce projet de loi adopté en première instance à l'Assemblée et étudié mi-mai au Sénat, présage des dégradations des conditions de travail des AESH.



Face aux propositions du Ministère, nous exigeons pour les AESH :

- ☛ une revalorisation immédiate des salaires ;
- ☛ l'arrêt immédiat de l'expérimentation et de la généralisation prévue des PIALs et le maintien des accompagnements individuels dans le cadre d'un dispositif permettant de répondre aux besoins des élèves et des familles et respectueux des conditions de travail des AESH ;
- ☛ le versement des indemnités REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- ☛ la création d'un véritable statut de la Fonction Publique pour les AESH ; des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- ☛ la prise en compte du travail invisible (réunions / concertation / régulation / adaptation des apprentissages) et de la pénibilité ; la possibilité d'une quotité de travail choisie à temps plein ;
- ☛ la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;



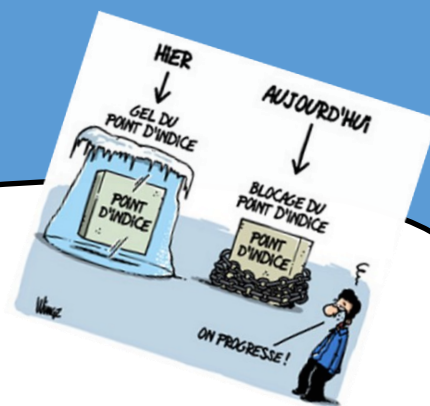
DANGER pour les agents qui vont être de plus en plus précarisés (+ CDD, hors statut), mis sous pressions avec des effectifs diminués (suppression de 120 000 emplois), gestion des carrières inéquitable par la destruction des instances du personnel, privatisation de certains services.

DANGER pour les usag.ères.ers avec la disparition des services, la fin de l'égalité de traitement et de la neutralité de l'agent (celui qui paye plus aura droit à mieux !)

Chacun et chacune aspire à une fonction publique plus proche, plus humaine sur tous les territoires : bureaux de Poste, trésors publics, école, services des eaux et assainissement, ordures ménagères, protection et aide à la population, soins, habitat, sport et culture, justice...

Dans l'éducation les personnels mobilisés pour un autre projet d'école

- remise en cause des fonctions de directeur.trice.s d'écoles qui seront centralisées autour des collègues;
- Réformes du lycée (voie générale et technologique) : diminution du volume horaire de matière générales, spécialités inégalement offertes selon les établissements...;
- Orientation précoce : dès la 3eme il faudra choisir en fonction des attendus de « Parcours sup »
- Inscription du droit de réserve dans la loi limitant l'expression individuelle;
- Diminution des instances représentatives du personnel (fusion et éloignement)...



Les services publics doivent être assurés :

- ▶ par une fonction publique à la neutralité indispensable et donc non soumise à des intérêts privés ;
- ▶ en garantissant l'impartialité de ses agent-e-s, leur indépendance du politique, et en mettant fin au pantouflage et aux conflits d'intérêt ;



Les services publics et la fonction publique appartiennent à toutes et tous. Protégeons -les !